



CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL.

Les membres du Conseil sont invités pour la première fois, conformément aux articles L.1122-12, L.1122-13, L.1122-15 et L.1122-17 du Code de la démocratie lieu ordinaire de ses séances (salle du conseil, Place communale à NASSOGNE), le

LUNDI 29 DECEMBRE 2014 à 20H.

pour délibérer sur les points suivants :

SEANCE PUBLIQUE :

1. CPAS : budget 2015.
2. Rapport 2014 accompagnant la présentation du budget 2015.
3. Budget 2015.
4. Procédure de vente de gré à gré aux époux Legaz - Dupierreux et Léonard-Vanweert de Forrières : remboursement frais de bornage.
5. Fonds d'investissement 2013-2016 - Entretien de voiries - +CHARNEUX - Approbation des conditions et du mode de passation.
6. Réfection de voiries agricoles Lot 2 – Marché complémentaire – Décision de principe.
7. Communications.

Nassogne, le lundi 15 décembre 2014.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur Général, ff

Le Bourgmestre,

Yvette REUMONT

Marc QUIRYNEN

Avant la séance publique, à 19h30', se tiendra la réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale (voir convocation par ailleurs).